



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de SAVERNE

## COMMUNE DE LOHR

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 7

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 14 mai 2024*

Sous la présidence de Pierre GANGLOFF, Maire.

Présents : Geneviève HUSER 1<sup>ère</sup> Adjointe, Marcel BAUER 2<sup>ème</sup> Adjoint, Sacha BAUER, Christophe DORN, Franck HARTMANN, Stéphanie KLEIN.

Absents excusés : François BALD, Cindy DAENTZER, Benjamin COUSIN, Pascal HUSSONG

Absents non excusés : ./.

Secrétaire de séance : Christophe DORN

#### Ordre du jour :

1. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024
3. *Ajout d'un point* : Contrôle de légalité – retrait de la délibération n°20240404-17 désignant le correspondant incendie et secours
4. Vente de la Parcelle section 23 n°121 du lotissement « les Châtaigniers »
5. Budget principal commune : versement des subventions aux associations 2024
6. Définition de la cadence d'amortissement, subvention d'investissement au péri-colaire
7. Point SIVOM : demande de subvention
8. Tarifs de mise à disposition des salles
9. Taxe d'aménagement 2025
10. Transport scolaire méridien et Région Grand Est
11. Licence IV : Désignation d'un nouveau gestionnaire
12. Travaux église : éclairage du clocher et peinture
13. Travaux de sécurisation et de circulation : subvention amendes de police
14. Evolution travaux placette
15. PETR : enveloppe urbaine dans le cadre de la ZAN
16. Information au conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations de compétences
17. Divers

M. le Maire ouvre la séance à 19h45 et annonce les absents.

### **1. Délibération n° 20241405-01 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christophe DORN est désigné secrétaire de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **2. Délibération n° 20241405-02 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024**

Aucune observation n'ayant été formulée par les conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du 4 avril 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal et signe le registre des délibérations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **3. Ajout d'un point : Délibération n° 20241405-03 Contrôle de légalité – retrait de la délibération n°20240404-17 désignant le correspondant incendie et secours**

Par courrier reçu le 7 mai dernier, Monsieur le Sous-préfet de Saverne demande le retrait de la délibération n°20240404-17 désignant le correspondant incendie et secours.

En effet, selon l'article D731-14 du code de la sécurité intérieure, ce correspondant doit être désigné dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal.

Ce délai étant passé, le Sous-préfet conseille de le désigner par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide le retrait de la délibération n°20240404-17 du 4 avril 2024 désignant le correspondant incendie et secours ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **4. Délibération n° 20241405-04 : Vente de la Parcelle section 23 n°121 du lotissement « les Châtaigniers »**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Par Procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet Jean-Georges Lambert en date du 24 mars 2017, la parcelle mère cadastrée section 23 n°114 d'une contenance de 7 ares a fait l'objet d'une division constituant désormais les parcelles section 23 n° 121 et 122 d'une contenance de 3,50 ares chacune.

Par acte notarié établi par Maître Luc SENDEL en date du 9 juillet 2021, la parcelle section 23 n° 122 Gussenbach — 3,50 ares terrain a été vendue à Monsieur et Madame MULLER Laurent et Nathalie.

Comme évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 4 décembre 2023, Monsieur et Madame MULLER, ont exprimé leur intérêt pour l'acquisition de la parcelle n° 121, terrain adjacent, sous réserves qu'ils ne soient pas obligés de construire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

La vente du terrain de construction dans le lotissement communal « Les Châtaigniers » - deuxième tranche, cadastré Section 23 n° 121 Gussenbach — 3,50 ares terrain

à Monsieur MULLER Laurent et Madame TARALL Nathalie, épouse MULLER demeurant 10 rue de la Forêt 57890 DIESEN , moyennant le prix de 4 800,00 € TTC l'are, soit au total 16 800,00 € TTC.

La vente sera réalisée par acte notarié.

Les frais et droits seront à la charge de l'acheteur.

L'acquéreur n'a pas obligation de faire édifier une maison individuelle d'habitation sur ce terrain.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **5. Délibération n° 20241405-05 : Budget Principal : versement des subventions 2024**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer, pour l'année 2024, les subventions suivantes :

Collège Drulingen : 460 €

Donneurs de sang : 50 €

Amicale des anciens sapeurs-pompiers : 160 €

Amicale des secrétaires de mairie : 50 €

Croix rouge : 70 €

Fondation du patrimoine : 60 €

Les Piverts : 160 €

Une rose, un espoir : 80 €

Paroisse protestante : 160€

Soit un total de : 1 250 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **6. Délibération n° 20241405-06 : Définition de la cadence d'amortissement, subvention d'investissement au périscolaire**

Vu la demande du trésor public du 21 mars 2024 demandant de fixer la cadence et la durée de l'amortissement de la participation aux frais d'investissement du périscolaire.

Il s'agit d'achat de mobilier (chaises / tables) pour un montant total de 3811,21€ réparti entre les 4 communes (Siewiller, Lohr, Ottwiller et Drulingen).

La participation de la commune de Lohr est de 761,95€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'amortir annuellement en une fois la participation aux frais d'investissement du périscolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **7. Point SIVOM : demande de subvention**

M. le Maire présente le titre de recette envoyé par le SIVOM par Chorus.

Le montant demandé correspond au montant annoncé dans le procès-verbal de la réunion du SIVOM du 23 février 2024 soit 14 754€.

Pour pièce justificative au titre, est jointe la délibération correspondante.

M. le Maire ne souhaite pas régler cette somme avant d'avoir reçu une explication justifiant ce montant. Il demandera un avis à quelques Maires des communes concernées.

Il ne juge pas nécessaire de prendre une délibération pour le moment et informera le conseil municipal de la suite à donner à ce dossier.

## **8. Délibération n° 20241405-07 : Tarifs de mise à disposition des salles**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, modifie comme suit les tarifs de location des salles :

Type d'évènement	Habitants de Lohr			Usagers extérieurs		
	Grande salle	Petite salle	Salle François Zanger	Grande salle	Petite salle	Salle François Zanger
Fêtes privées	190€	180€	200€	250€	230€	250€
Fêtes publiques	250€	240€	260€	300€	280€	300€

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une exception est faite pour les réservations ayant été demandées avant la présente délibération sur la base des tarifs 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **9. Délibération n° 20241405-08 : Taxe d'aménagement 2025**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE

- De maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2%.

La présente délibération sera reconduite annuellement.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **10. Transport scolaire méridien et Région Grand Est**

M. le Maire annonce qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération pour ce point.

Il souhaite informer le conseil municipal que le coût du transport méridien pour le R.P.I. de Lohr-Siewiller-Ottwiller s'élève à 7 217€ pour l'année 2024/2025.

Il s'entretiendra avec les Maires de ces communes pour anticiper cette échéance.

### **11. Licence IV : Désignation d'un nouvel exploitant**

En 2019, Monsieur Benjamin COUSIN (au nom de l'association Lohr Animation), a obtenu la formation au permis d'exploitation de la Licence IV. La commune a financé cette formation pour un coût de 708€ TTC.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il a fait part de son souhait de ne plus exploiter la licence de la commune.

Un appel à candidature sera proposé aux associations du village pour trouver un nouveau volontaire.

Les prochaines dates de formations sont :

Du 24 au 26/06/2024

Du 16 au 18/09/2024

Pour un coût de 540 €TTC.

La formation a lieu à Illkirch à l'UMiH.

### **12. Délibération n° 20241405-09 : Travaux église : éclairage du clocher**

Le conseil municipal, à la suite d'un débat, autorise le Maire à entreprendre la réparation de l'installation en place de l'éclairage du clocher.

Cependant, le devis présenté étant d'un montant important, d'autres devis seront demandés.

Pour : 4 Contre : 3

### **13. Délibération n° 20241405-10 : Evolution des travaux d'aménagement de la placette rue d'Ottwiller**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu l'estimation du coût des travaux d'aménagement de la placette transmis par le Parc Régional des Vosges du Nord. Les entreprises pourront désormais être consultées pour l'établissement de devis.

En ce qui concerne le crépissage de la façade ruelle de l'Eglise, il présente plusieurs devis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le devis de l'entreprise Euro maçonnerie pour un montant de 13 965,86€ HT et autorise le Maire à le signer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **14. Information au conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations de compétences**

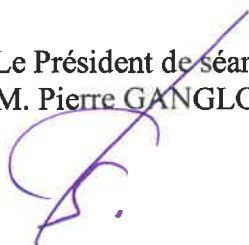
Le Maire informe le conseil municipal qu'il a signer le devis d'un montant de 2 130€ H.T. pour le remplacement du radar pédagogique rue d'Ottwiller et qu'il va demander une subvention à la CEA au titre des amendes de police.

## 15. Divers

- PETR : enveloppe urbaine dans le cadre de la ZAN  
Le Maire présente un courrier du PETR à propos du projet de l'enveloppe urbaine qui vient d'arriver et qui doit être traité avant le 30 mai 2023 pour faire part de remarques éventuelles ;
- Mise à jour du planning des permanences déchèterie ;
- Composition du bureau de vote, élections européennes 9 juin ;
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 25 juin.

M. le Maire clôt la séance à 23h20.

Le Président de séance :  
M. Pierre GANGLOFF

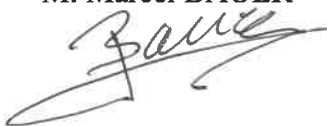


Le secrétaire de séance :  
M. Christophe DORN

Mme Geneviève HUSER

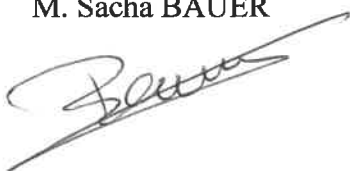


M. Marcel BAUER



M. François BALD

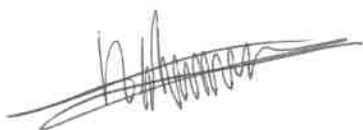
M. Sacha BAUER



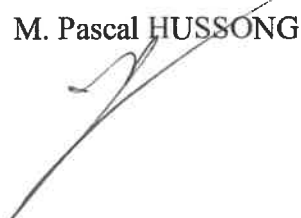
M. Benjamin COUSIN

Mme Cindy DAENTZER

M. Franck HARTMANN



M. Pascal HUSSONG



Mme Stéphanie KLEIN

